

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2017



Procès-verbal

Rapport de présentation
Conformément à l'article L2121 alinéa 12 du CGCT

Nombre de membres
composant le Conseil
Municipal : 33
Présents à la séance :
27

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, à dix - neuf heures trente.

Les membres composant le conseil Municipal de la Commune de CHANTILLY, régulièrement convoqués le 23 juin 2017, conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Eric WOERTH, Maire, en session ordinaire

Monsieur Le Maire, après avoir ouvert la séance, a fait l'appel nominal.

Présents : M. **Éric WOERTH, Maire**, Michel TRIAIL, Isabelle WOJTOWIEZ, Yves LE NORCY, Caroline GODARD, Carine BARBA-STELMACH, Frédéric SERVELLE, Amélie LCHAT, Boniface ALONSO, **Adjoint au Maire**, Nadia DAVROU, Jean-Yves PERIE, Claude VAN LIERDE, Anita JACOBEE-MONNET, Nicole VACHER, François ZANASKA, Vincent CAPPE de BAILLON, Caroline KERANDEL, Yves CARINI, Stéphane DESEINE, Pauline BERTHEAU, Pierre-Louis MARTINEZ, Dominique DELAHAIGUE, Mathieu BOISSET, Patricia DEBACK, Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU, Christian GAUTELLIER, Eric DENIS **Conseillers municipaux.**

Formant la majorité des membres en exercice

Absents : Bénédicte de CACQUERAY (procuration Eric WOERTH), Jean-Pierre BRISOU (procuration Michel TRIAIL), Laëtitia KOCH (procuration Isabelle WOJTOWIEZ), Florence BRUNET (procuration Yves LE NORCY) ; Stéphanie FONTAINE (procuration Caroline GODARD) ; Sylvie MAPPA (procuration Dominique LOUIS-DIT-TRIEAU)

Secrétaire de séance : Yves LE NORCY

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 mai 2017.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

Monsieur LE MAIRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour du Conseil Municipal et rend compte des décisions qu'il a été amené à prendre en vertu de la délégation accordée par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Aucune remarque n'est formulée.

I-FINANCES

1. Décision Modificative n°2/2017 Budget Ville

(Rapporteur Monsieur LE NORCY)

Monsieur LE MAIRE donne la parole à Yves LE NORCY qui présente la décision modificative n° 2 du Budget Ville 2017.

Monsieur LE NORCY relève que cette décision modificative n° 2 du Budget Ville 2017 concerne exclusivement la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

En recettes : +160 800 €

Subventions	
⇒ DETR 2017	+ 140 000 €
⇒ FIFFP	+ 20 800 €

En dépenses : + 160 800 €

Aires de jeux et aire sportive du BSD	+ 59 000 €
Chemin latéral du château	+ 26 000 €
Clôture bois avenue de Bourbon	+ 24 870 €
Création d'une aire de déchets verts	+ 20 000 €
Création réseaux – classe numérique BSD	+ 8 000 €
Complément aire de lavage ST	+ 7 200 €
Complément chaudière CLSH Ménestrel	+ 6 840 €
Logiciel prise rendez-vous service Passeports	+ 5 100 €
Mise en place d'une barrière – crèche	+ 2 400 €
Mât supplémentaire aire de jeux Lefébure	+980 €
Matériels divers – équipements sportifs	+410 €

Monsieur LE NORCY livre quelques éléments complémentaires :

- le City Stade du Bois St Denis sera scindé en deux parties : l'une dédiée aux plus petits et l'autre comprenant des agrès pour les adultes (Urban training). Le grillage sera changé pour limiter les nuisances sonores.
- Les crédits supplémentaires alloués au chemin latéral du château (de la porte St Denis jusqu'à la grille d'honneur) sont liées aux exigences de l'Architecte des Bâtiments de France.
- La lisse située avenue de Bourbon qui sécurise le passage des chevaux est détériorée et nécessite d'être réhabilitée;
- L'aire de déchets verts proche du service des espaces verts est contiguë à une maison d'habitation et crée des nuisances olfactives, ce qui nécessite son déplacement.
- La Ville de Chantilly va acquérir un logiciel de prise de rendez-vous par internet pour le service Passeports/Cartes d'identité. En effet, le transfert des compétences de l'Etat aux Villes déjà dotées de stations biométriques comme Chantilly de la gestion des cartes d'identité engendre une réorganisation du service administration générale (Chantilly traitera 3 fois plus d'opérations qu'aujourd'hui). Ce logiciel permettra de désengager pour partie les agents de la prise de rendez-vous et de les dédier principalement au traitement et à l'instruction des demandes de passeports et cartes d'identité.

La section d'investissement passe de 6 484 650.00 € à **6 645 450.00 €**.

La section de fonctionnement reste inchangée à 15 833 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder aux ajustements budgétaires ci-dessus.

Résultat du vote :

Par 29 voix POUR :

Par 4 ABSTENTION

II-RESSOURCES HUMAINES

2.1 Création/suppression de postes

(Rapporteur Monsieur Le MAIRE)

Suite à la réussite à examen, concours ou bien avancement de grade, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur la création des postes suivants :

- 2 postes de brigadier-chef -principal à temps complet,
- 1 poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1^{ère} classe

- 1 poste d'attaché territorial

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable

Il est également demandé au conseil municipal que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits du budget de l'exercice en cours et sur le suivant.

En parallèle, depuis plusieurs années, la Ville n'a pas mis à jour le tableau des effectifs relatif à la suppression de certains postes du fait de réussite aux examens ou concours.

Par conséquent, il est proposé de supprimer 23 emplois vacants soit :

3 postes d'adjoints techniques

2 postes de rédacteur principal de 2^{ème} classe

1 poste d'infirmière de classe normale

3 adjoints du patrimoine

1 poste de Directeur Général Adjoint

1 poste de collaborateur de cabinet non titulaire

1 poste d'assistant qualifié de conservation à 17h30

1 poste de chargé de l'environnement non titulaire

1 poste de psychologue du chalet soleil non titulaire

9 adjoints techniques non titulaires

Le Comité technique en sa séance du 23 juin a émis un avis favorable.

Il est souligné qu'il ne s'agit pas là de supprimer des postes pourvus aujourd'hui mais de les retirer du tableau des effectifs joint notamment au compte administratif pour obtenir une photographie sincère des ressources humaines.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

2.2 Présentation du Plan de formation des agents de la Ville

(Rapporteur Monsieur Yves LE NORCY)

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité et présenté obligatoirement au conseil municipal depuis la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté du 27 janvier 2017 (article 164)

Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs. Il est institué pour une durée d'un an.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains des agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations des personnels.

Le plan de formation est construit tout d'abord à partir de souhaits des agents, puis est validé par la Direction Générale, le service des Ressources Humaines et l'élu référent avant d'être soumis au Comité technique et au conseil municipal).

Les grandes lignes sont les suivantes (formation de concours/examens et formations expertes dispensées parfois en groupe sur site ou dans le cadre du plan intercommunal de formation :

20 demandes de Concours/Examens

11 concours (7 rédacteurs-1 adjoint d'animation principal-1 assistant de conservation du Patrimoine-1 technicien-1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe)

9 examens (6 agents de maîtrise-2 adjoints technique principaux de 2^{ème} classe-1 attaché principal)

208 Demandes de formations acceptées

10 demandes HACCP (hygiène alimentaire)

12 demandes de Premiers secours +recyclage

11 demandes informatiques (EXCEL2010-WORD 2010-Logiciel Photoshop-)

18 demandes Police: Police de l'environnement-FCO encadrants-FCO non encadrants ; Conduite de véhicules spéciaux ; réglementation et action sur les stupéfiants

23 demandes Administratives: Pilotage de Projet-rédiger des notes-management d'équipe-tableau de bord-instruction budgétaire M14

31 demandes Crèche: travailler avec les enfants-l'éveil des sens chez le tout petit-agressivité des enfants-accueillir un enfant différent

12 demandes Services techniques : CACES Cat1B Nacelle-FCO transport de marchandises-CACES Cat3 chariot élévateur, Optimiser 1 service propreté

15 demandes: le langage des signes pour les enfants

9 demandes scolaire: BAFA base +4BAFD perfectionnement-formation ATSEM

10 demandes Patrimoine, Communication: l'écrit dans l'exposition-droit à l'image -optimiser ma communication

5 demandes Espaces Verts : taille des végétaux-crétion de massifs floraux- sécurité au travail

2 demandes : art plastique

4 demandes : Estime de soi- la gestion du stress- les situations difficiles d'accueil

12 demandes: les régies (législation-le fonctionnement)

9 demandes Etat Civil: Nouvelles compétences- le règlement de cimetière-contentieux en matière électorale et contentieux en matière funéraire

1 demande: management stratégique

1 demande: management organisationnel

1 demande: guichet unique

Le Comité Technique en sa séance du 23 juin a donné un avis favorable à ce plan de formation.

Monsieur LE NORCY ajoute qu'en 2017, 35 000 € de crédits (qui s'ajoutent au 0,9% de la masse salariale versé au CNFPT soit 89 000 €) ont été inscrits au budget.

Il est demandé au conseil municipal d'approuver ce plan de formation, sachant que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget 2018 de la commune.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

III-SCOLAIRE

Classe d'environnement – Année scolaire 2017-2018

(Rapporteur Carine BARBA-STELMACH)

Comme chaque année, les enseignants des écoles élémentaires ont été sollicités pour définir les séjours en classe d'environnement pour l'année 2017/2018.

Pour l'instant, aucune destination n'a été arrêtée.

Par conséquent, le Conseil Municipal est appelé à délibérer et à fixer le nombre de classes qui pourront bénéficier d'un séjour en classe d'environnement au cours de l'année 2017/2018, dans le cadre des propositions du Syndicat Mixte Intercommunal de l'Oise des classes d'environnement, avec priorité aux classes de CM1 et CM2, comme suit : 1 classe par école élémentaire publique, pour 5 jours maximum.

Mme BARBA-STELMACH précise que les écoles élémentaires du Coq Chantant et Paul Cézanne ont lors du dernier conseil d'école fait savoir qu'elles ne désiraient pas participer aux classes d'environnement pour la prochaine année scolaire tandis qu'une demande (2 classes) émane de l'école élémentaire du Bois St Denis.

Résultat du vote : A L'UNANIMITE POUR

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur LE MAIRE informe qu'élu député, il démissionne de son mandat de Maire et qu'un conseil municipal se tiendra le 6 juillet prochain à 20h30 pour l'élection d'un nouveau Maire. Il lève la séance à 19 heures 45.